

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**Procès verbal de la réunion  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CLEDER**

**Séance du 28 novembre 2019**

Date de convocation : 19/11/2019

Date d'affichage : 19/11/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

**Présents :** L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Françoise MESGUEN, Delphine PRIGENT, Nicole LE LEZ, Julien BELLEC et Anne CORMIER

**Procurations :**

Françoise MESGUEN pour Marie-Jo OLLIVIER

Delphine PRIGENT pour Sophie LE DUFF

Nicole LE LEZ pour Yvette REUNGOAT

Anne CORMIER pour Monique CSODO

Absent sans procuration : Julien BELLEC

**Secrétaire de séance :**

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

L'ouverture de la séance est précédée d'une minute de silence à la mémoire des 13 militaires français tués au Mali dans une opération de lutte contre le terrorisme islamiste.

La séance est ouverte par Gérard DANIELOU qui sollicite l'approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2019. Le compte rendu est approuvé sans remarque.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à Sophie LE DUFF pour le décès de sa mère.

Un point est retiré de l'ordre du jour : la mise en location de la salle de réunion de la Maison des Associations. Ce dossier nécessite une réflexion plus poussée sur l'organisation pratique (états des lieux entrée et sortie, coordination avec le planning des associations, travaux de mise aux normes).

**1-1 Autorisation d'engager des crédits d'investissement en 2020 avant le vote des Budgets Primitifs 2020**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019. 26 voix pour.

### **1-2 Mise en débet du régisseur du Camping Municipal de Poulennou : avis du Conseil Municipal sur la demande de remise gracieuse**

La Régie du Camping Municipal de Poulennou a encaissé un faux billet durant la saison 2019. Le déficit constaté s'élève à 50,00 €. Le régisseur a demandé la remise gracieuse à la Direction des Finances Publiques. Avis favorable du Conseil par 26 voix pour.

### **1-31 Tarifs communaux 2020 : tarifs principaux**

Le Maire présente le projet d'actualisation des tarifs pour 2020. Les tarifs sont déclinés en plusieurs délibérations (tarifs principaux objet de la présente délibération et tarifs spécifiques : cantine scolaire, service animation, aire Camping Car Park). Les tableaux correspondant sont annexés. 26 voix pour.

### **1-32 Tarifs de la cantine scolaire à compter du 01/01/2020**

Il est proposé d'actualiser de 2% les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2020

Ci-dessous les tarifs proposés :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
1 <sup>er</sup> enfant	3,00€	3,06€	3,10
2 <sup>ème</sup> enfant	2,96€	3,02€	3,05
3 <sup>ème</sup> enfant	2,83€	2,88€	2,90
4 <sup>ème</sup> enfant	2,72€	2,77€	2,80
Repas adulte ou occasionnel	4,10€	4,18€	4,20

### **1-33 Tarifs du Service Animation 2020**

Le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour, d'adopter les tarifs du Service Animation proposés à compter du 01/01/2020. Les tarifs des animations font l'objet d'une délibération spécifique (voir délibération).

### **1-4 Subvention annuelle à l'Association AS ART 2020**

Chaque année la Commune verse à l'Association AS ART une subvention correspondant au coût supporté par l'Association pour la rémunération de son enseignant artistique, conformément à la convention en cours de validité. 26 voix pour

### **1-5 Budget Lotissement des Amiets : décision modificative n°1**

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, explique au Conseil que l'acquisition de panneaux de voirie nécessite une décision modificative au Budget annexe Lotissement des Amiets.

### **2-1 Demande de subvention : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour les travaux de confortement du littoral dans le secteur des Amiets-Roguennic**

L'Assemblée a sollicité le transfert de la gestion d'une portion du Domaine Public Maritime de l'Etat vers la Commune.

Ce dossier, mis en œuvre en lien avec les Services de l'Etat, a pour objectif de mener des travaux de confortement-repositionnement des matériaux existants dans le secteur de Roguennic –Les Amiets, une zone sensible au risque de submersion marine. L'espace remarquable des dunes est menacé. De nombreuses habitations sont concernées par ce danger. Le projet consiste à reprendre les matériaux du pied de dune sur environ 250 mètres, afin de la stabiliser et de la sécuriser. Ces travaux incluent le rechargement en sable et la végétalisation, ainsi que le recul du GR 34 et la mise en place de ganivelles.

Aussi la Commune sollicite-t-elle l'Etat au titre de la DETR 2020. 26 voix pour.

### **3-1 Convention de groupement de commande pour l'optimisation d'achats de logiciels, de licences, de matériels et de prestations informatiques**

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) a pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent. » Il propose aux collectivités

territoriales, de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle. La constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention. Cette procédure n'engage nullement les collectivités. 26 voix pour

#### **4-1 Enfance-Jeunesse : autorisation de signer l'avenant au CEJ**

Les actions « enfance-jeunesse » entreprises par la Collectivité dans le cadre contractué avec la CAF, donnent droit à des aides financières. Ce contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pré-existait dans le cadre de la CCBK. Son contenu a été repris dans un avenant et intégré au CEJ de Haut Léon Communauté (2018-2021). L'avenant est en cours d'écriture : fiches-action concernant les accueils de loisirs, les crèches, la coordination, etc...). Sa signature est programmée en janvier 2020. 26 voix pour.

#### **5-1 Tableau des emplois : création d'un poste d'Adjoint technique au Service Technique à compter du 01/12/2019**

Le Service Technique compte plusieurs postes devenus vacants au gré de départs d'agents et de réorganisations de service. Un poste du Service Voirie est vacant, suite à la mutation d'un agent. Il y a nécessité de pérenniser ce poste. Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique C1 à temps complet pour assurer des tâches d'agent du Service Voirie, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, sans modification du Tableau des Emplois (poste vacant). 26 voix pour.

#### **5-2 Recensement de la population INSEE 2020 : rémunération des agents recenseurs**

Dans le cadre de l'organisation du Recensement de la Population qui aura lieu en 2020, il y a lieu de délibérer sur la rémunération des agents recenseurs, qui est à la charge des communes. Compte tenu de la superficie et de la strate démographique de la Commune, 8 agents recenseurs seront recrutés pour l'opération. L'Etat verse une enveloppe financière à la Commune. L'enveloppe 2020 s'élèvera à 7 840 €. 26 voix pour.

#### **6-Affaires diverses :**

##### **6-1 Marchés passés dans le cadre de la délégation au Maire**

Décision n°25 : le 22/10/2019 :Signature d'un devis pour le remplacement du transformateur de Roguennic et installation tarif jaune avec la Société SPIE (Le Rheu 35) pour un montant de 15 780,77 € H.T., soit 18 912,92 € TTC

#### **Questions diverses :**

Jean-Paul KERMARREC a 3 remarques : il demande si les barrières du chantier de démolition rue de l'Armorique pourraient être déplacées : elles gênent la circulation des piétons. Eric LE DUFF répond que le chantier est sous la responsabilité de l'EPF de Bretagne dont le bureau d'études « sécurité » est la SOCOTEC. La question sera posée à ces deux organismes.

Autre remarque : des poteaux électriques désaffectés sont entreposés dans une zone rocheuse du littoral à Kervalliou. La faisabilité du retrait de ces éléments entreposés depuis plusieurs décennies va être étudiée.

3<sup>e</sup> remarque : le problème des routes boueuses persiste. Patrick MEAR explique que les conditions météo actuelles accentuent les problèmes de boue en sortie de champ.

André MILIN fait un appel aux bénévoles pour les diverses activités prévues au Marché de Noël